



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 31 MARS 2025

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 20

- Pouvoirs : 8

- Excusé(e)s : 1

- Absent(e)s non

excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Mme Mireille BONNEFOY, 3^{ème} Vice-présidente.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN (Marennes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

M. Laurent BICARD (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)

Mme Sandra BULLION (Marennes) a donné pouvoir à M. Timotéo ABELLAN (Marennes)

M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay) a donné pouvoir à M. Roberto POLONI (Ternay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay) a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILLE (Ternay)

Excusée :

Mme Frédérique LEPERS (Simandres)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

N°2025-33-7.1.1
31/03/2025

Vote du compte financier unique 2024 - budget principal

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 du budget principal de la CCPO ;

Considérant la commission finances du 19 février 2025 présentant le CFU 2024 ;

Considérant les bureaux communautaires des 27 janvier et 10 mars 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'article L. 2121-14 du CGCT interdit formellement au Président de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Mme Mireille BONNEFOY, 3^e Vice-présidente déléguée aux finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la Présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 905 654.18€	18 860 917.26€	31 766 571.44€
	Recettes réalisées	5 824 348.23€	19 345 122.64€	25 169 470.87€
	Restes à réaliser	65 000.00€	0.00€	65 000.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	12 605 936.48€	24 472 873.41€	37 078 809.89€
	Dépenses réalisées	4 029 729.35€	17 783 329.78€	21 813 059.13€
	Restes à réaliser	2 477 999.42€	0.00€	2 477 999.42€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 794 618.88€	1 561 792.86€	3 356 411.74€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-299 717.70€	5 611 956.15€	5 312 238.45€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 494 901.18€	7 173 749.01€	8 668 650.19€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 412 999.42€	0.00€	- 2 412 999.42€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-918 098.24€	7 173 749.01€	6 255 650.77€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (M. le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote) :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget principal de la CCPO tel que présenté et annexé à la présente délibération.
- **DONNE** pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le - 4 AVR. 2025
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 4 AVR. 2025

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

